

Image not found or type unknown



Besoin d'un conseil avisé,,,,,,

Par **FRANCE83**, le **13/04/2010 à 17:52**

Bonjour,
Bonjour , je suis "garant" ou "caution" pour une location, en cas de non paiement de loyer , puis-je me desiter de cet acte? Merci de votre réponse.

Par **Melanie555**, le **13/04/2010 à 18:58**

Je pense que vous pouvez remplacer votre caution par celle d'une autre personne acceptée par le propriétaire.
Car à mon humble avis, on ne se dégage pas d'une caution simplement parcequ'on le souhaite ...